

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 4 AVRIL 2025



L'ASSEMBLÉE NATIONALE AGIT IN EXTREMIS : UNE AVANCÉE DÉCISIVE POUR LES PATIENTS ET L'ORTHOPHONIE

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se félicite de l'adoption, ce jeudi 3 avril 2025, de la proposition de loi n°666 visant à renforcer la démographie des orthophonistes, à quelques minutes seulement de la fin de la niche parlementaire du groupe Horizons et Indépendants.

Adopté à l'unanimité des 72 députés présents, ce texte marque une avancée majeure pour la l'ensemble des patients, dans un contexte de fortes tensions d'accès aux soins en orthophonie. Il témoigne d'un engagement transpartisan sur un sujet de santé publique essentiel.

Initialement composé de trois articles centraux, le texte prévoit une augmentation du nombre d'étudiants formés dans les centres universitaires, la création d'un statut de maître de stage universitaire pour les orthophonistes afin de soutenir et valoriser leur rôle dans la formation clinique, ainsi que l'intégration des étudiants en orthophonie dans les contrats d'engagement de service public (CESP), afin de lutter contre la précarité étudiante et de favoriser une meilleure répartition territoriale des professionnels.

Il a été enrichi lors de son examen en commission par l'ajout d'un quatrième article relatif au passage du certificat de capacité au diplôme d'État en orthophonie. Cette évolution renforce la reconnaissance du haut niveau de formation des orthophonistes et aligne leur statut avec celui des autres professions de santé.

La FNO tient à remercier tout particulièrement Madame la députée Agnès Firmin Le Bodo d'avoir porté cette proposition de loi avec constance et détermination, ainsi que l'ensemble des parlementaires qui l'ont soutenue. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Philippe Baptiste, a quant à lui exprimé, au nom du Gouvernement, son « soutien à la profession d'orthophoniste et l'engagement du Gouvernement pour renforcer les capacités de formation à très court terme ». Ces prises de position témoignent d'une volonté partagée de se positionner résolument en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins.

L'intégralité des échanges parlementaires ayant conduit à l'adoption de la proposition de loi en séance publique sur le site de l'Assemblée nationale sont accessibles [ici](#).

Le parcours législatif de cette proposition de loi se poursuivra au Sénat, où une nouvelle étape déterminante s'ouvre. Dans cette perspective, la FNO appelle à une inscription rapide du texte à l'ordre du jour et à son adoption dans les meilleurs délais, afin que ces mesures puissent être mises en œuvre au bénéfice des patients en attente de soins orthophoniques. La mobilisation continue. Les solutions sont sur la table. L'accès aux soins en orthophonie ne peut plus attendre.

Contact presse

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39

Niels Lagrange - Délégué général de la FNO
07 60 10 22 61